

L'épargne-carrière en Belgique: du concept théorique à un instrument faisable ?

Le lundi 20 juin 2016, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale organise une journée d'études à Bruxelles sur l'introduction éventuelle d'un système d'épargne-carrière en Belgique. On y présentera notamment un rapport intermédiaire sur l'étude de faisabilité qu'IDEA Consult mène actuellement sur ordre du Service public fédéral.

Presque tous les accords de gouvernement des 15 dernières années mettent en avant l'introduction d'un système où le travailleur reçoit une plus grande autonomie sur la gestion de son temps de travail dans le cadre de la recherche d'un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée. L'accord de gouvernement actuel prévoit qu'après avis des partenaires sociaux, le gouvernement fera des propositions pour introduire un système d'épargne-carrière afin de permettre aux travailleurs d'accumuler du temps et/ou de la rémunération. *« Ils peuvent ensuite utiliser ce temps et/ou cette rémunération pour interrompre temporairement leur carrière, pour assurer la transition entre deux emplois (en complément de l'allocation de chômage) ou pour compléter leur pension légale. »*

Mais entre rêve et réalité, des lois et des inconvénients concrets font obstacle car jusqu'à ce jour, il n'y a toujours pas de système opérationnel d'épargne-temps ou d'épargne-carrière, si l'on excepte quelques initiatives volontaires limitées au niveau de l'entreprise.

Quels sont alors les obstacles au développement d'un tel système ? Quel doit être l'objectif d'un tel système ? Quels éléments de temps (et/ou de rémunération) pourraient ou devraient être pris en considération pour un tel système d'épargne ? Quelles seront les règles à suivre quand on voudra utiliser son solde épargne en temps et/ou rémunération ?

Est-ce qu'on devrait pouvoir transformer de l'argent épargné en temps, et inversement ? Comment organiser au mieux un tel système : au niveau de l'entreprise, au niveau sectoriel ou au niveau interprofessionnel ? Et comment veiller à ce qu'un tel système ne crée pas d'inégalités supplémentaires, selon le sexe, le niveau de formation, le statut ou la dimension de l'entreprise dans laquelle on travaille ? Et comment concilier les aspirations du travailleur avec le bon fonctionnement des entreprises ?

Ce ne sont que quelques-unes des questions auxquelles on va chercher une réponse ensemble lors de cette journée d'études. La matinée commencera avec le point de vue du ministre fédéral de l'Emploi, pour qui ce sujet constitue une des pierres angulaires de son « travail faisable et maniable ». Ensuite, les partenaires sociaux exposeront leur vision. Pour examiner ce qu'on peut apprendre éventuellement d'expériences à l'étranger, on analysera et évaluera le système hollandais du « levensloopregeling » (en voie d'extinction) et le « Compte épargne temps » français. La matinée se clôturera avec la présentation du rapport intermédiaire sur « l'étude de faisabilité concernant l'organisation de l'épargne-carrière en Belgique » qu'IDEA Consult réalise en ce moment sur ordre du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Ce rapport intermédiaire sera encore dans les prochains mois complété avec les idées et les pistes issues du brainstorming qui se fera sur ce thème en petits groupes l'après-midi. Votre contribution à la discussion peut être déterminante pour l'architecture et le contenu du futur système d'épargne-carrière en Belgique. Après un rapportage du travail en petits groupes en séance plénière, le professeur Luc SELS, doyen à la KUL, clôturera la journée d'études avec une réflexion sur les résultats du brainstorming.

LIEU

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
Salle Storck
Rue Ernest Blerot 1 (en face de la gare du Midi)
1070 Bruxelles

INSCRIPTION

La participation à la journée d'étude est gratuite, mais il faut s'inscrire [en ligne](#) avant le 15 juin 2016.

ORGANISATION



Service public fédéral
**Emploi, Travail et
Concertation sociale**

PROGRAMME

- 9h30 Accueil
- 9h35 L'épargne-carrière comme élément du travail faisable, par Kris PEETERS, ministre fédéral de l'Emploi
- 9h50 La vision des partenaires sociaux
- 10h40 Pause café
- 11h00 Expériences à l'étranger : le « levensloopregeling » hollandais et le « Compte épargne temps » français – Présentation par des experts étrangers (suivie par des questions et réponses)
- 11h50 Présentation du rapport intermédiaire d'IDEA Consult: « Etude de faisabilité concernant l'organisation de l'épargne-carrière en Belgique » (suivie par des questions et réponses)
- 12h50 Lunch sandwiches
- 14h00 Brainstorming en petits groupes
- 15h30 Pause café
- 15h45 Rapportage en séance plénière des travaux des petits groupes par les rapporteurs
- 16h15 Réflexions finales par Luc SELS, doyen à la KUL
- 16h40 Clôture